

Séance du mardi 16 mars 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sous-présents: M. M. Aimon, Amie,
Astier, Boudinot, Chastenet, Chantemps,
Donnet, Maurice Faure, Gervais, Lucien
Hubert, Jeanneret, Lhopiteau, Lourties,
Beauvisage, Henri Michel, Millier-Lacroix,
Perchot, Peronnet, De Selves, Chierzy, —
Stecq, Cronillot.

M. le Président donne lecture d'une
lettre de M. le ministre des finances de
laquelle il résulte que la commission est
régulièrement saisie du projet de loi, adopté
par la Chambre des députés, tendant à
accorder des allocations aux familles des
victimes civiles de la guerre en vertu de la
loi du 5 août 1914.

M. Perchot donne lecture de son
rapport sur le projet de loi, adopté par la
Chambre des députés, ayant pour objet
l'organisation du crédit à court et
moyen terme en industrie.

Les considérations générales sont M.

Perchet a eu devoir faire précéder son rapport donna lieu à une discussion à laquelle prennent part M. N. Aimond, M. Michels, M. Milliet-Lacroix, Bronillot, Cartier, Donner et le rapporteur sur l'organisation du crédit à court terme au petit commerce et à la petite industrie, l'institution des banques populaires etc. faisant l'objet de la première partie du projet de loi (Articles I et II).

M. Ribot, ministre des finances, est ensuite introduit et fournit à la commission des explications sur divers projets de loi qu'il est urgent de voter avant le 31 mars et qui seront discutés par la Chambre dans sa séance de jeudi prochain.

M. Milliet-Lacroix lui fait observer que M. le ministre de la guerre a exprimé, de son côté, le désir que le projet de loi portant ratification des crédits de l'exercice 1914 et des crédits supplémentaires de la guerre soient également adoptés par les deux chambres avant la fin de ce mois.

M. le ministre répond que les projets

Des ministères de la guerre sont moins pressés encore que ceux du ministère des finances qu'il énumère dans l'ordre suivant: Projet de loi ayant pour objet d'élever la limite d'émission des bons du Trésor; Projet de loi relatif aux avances à faire aux chambres de commerce; autre projet concernant les avances à faire aux pays alliés ou amis; Projet de loi concernant l'ouverture d'un crédit de 20 millions pour le fonctionnement du ravitaillement. Le premier de ces projets, ajoute-t-il, qui sera discuté à la Chambre jeudi prochain, est le plus urgent, de même que celui qui a pour objet la prorogation de l'exercice jusqu'au mois de juillet sont les plus urgents. Il en est de même du projet concernant les avances à faire aux pays amis ou alliés dont il fait l'exposé et sur lequel il donne des renseignements sur le montant de ces avances. Quant au projet relatif à une ouverture de crédit de 20 millions pour assurer le fonctionnement du ravitaillement, il n'est pas nécessaire d'en presser la

Discussion.

M. le Président demande à M. le ministre s'il admet, à propos de ce dernier projet, que l'Etat se fasse marchand de blé.

M. le Ministre répond qu'il n'est pas autorisé à discuter cette question.

M. le Président informe ensuite M. le ministre que la commission vient d'entendre la lecture de la première partie du rapport de M. Berthol sur le projet de loi concernant l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce et à la petite et moyenne industrie et qu'elle va probablement conclure à l'adoption des titres I et II du projet, à l'exclusion de la 2^{me} partie, relative à l'organisation du crédit à long terme.

M. le Ministre répond que la commission du commerce l'a prié d'insister auprès de la commission des finances, pour que cette dernière propose au Sénat de voter intégralement le projet.

M. le Président remercie de ses explications M. le Ministre, qui se retire.

5

M. Chastenet donne lecture de la fin de son rapport sur le projet de loi concernant le classement ^{du réseau général} des routes nationales de l'Algérie.

M. Riblier - docteur combat les conclusions du rapport et déclare qu'il n'accepte pas les assertions de M. le Gouverneur général de l'Algérie, le budget général n'ayant pas été fait pour des dépenses de cette nature.

M. Chastenet reconnaît que l'autonomie budgétaire a peut-être été un trop beau cadeau fait à l'Algérie, mais la question des chemins de fer a été réglée par une loi d'intérêt général et stratégique.

A la suite d'un échange d'observations entre M. M. Doumer, Chastenet, — Scarroney, le Président et le rapporteur général, les conclusions du rapport de M. Chastenet sont mises aux voix et adoptées par 6 voix contre 2.

M. le rapporteur général appelle l'attention de la commission sur la question des moratoriums et fait observer qu'il serait bon que le Gouvernement, avant de faire son décret, vint fournir, à ce sujet,

à la commission des explications de nature
à l'éclaircir sur une question dont le pouvoir
législatif ne peut pas se désintéresser.

Après un court échange d'observations
entre M. M. Stœck, Chautemps, Jeanneney et
De Selves, M. le Président ayant fait
connaître à la commission que M. Murat,
sénateur, lui ayant demandé à être entendu
sur cette question, lui propose d'entendre
les explications de ce dernier à la première
séance, qui aura lieu vendredi prochain,
et de décider ensuite s'il y a lieu de
convoquer M. M. le ministre du commerce
et le Président du Conseil pour les entendre
sur cette question.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 heures $\frac{1}{2}$
